



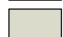


Note méthodologique:
 Chaque SCoT a prévu des orientations spécifiques afin de pouvoir répartir l'emploi, la population, les équipements, l'habitat en cohérence avec les objectifs en termes d'accessibilité, de mobilité et de moindre consommation d'espace. Ces orientations concernent des communes dites "pôles" auxquelles les SCoT ont attribué des rôles selon une hiérarchie construite sur l'importance de la commune dans l'organisation future du territoire. Pour synthétiser cette hiérarchie, nous nous sommes fondés strictement sur ces rôles dans le contexte de chaque SCoT et non selon le rôle que chacun d'entre eux pourrait jouer dans l'interscot. En effet, il s'agit, à l'échelle de l'interscot et pour chaque SCoT, de vérifier si la commune polarise selon le rôle qui lui a été attribué par le SCoT de référence. Nous avons également tenu compte des rôles secondaires ou spécifiques que peuvent être amenées à jouer certaines communes en matière d'économie, de déplacement. Cette représentation cartographique correspond au classement final obtenu après ce travail de synthèse. Il sert ensuite de classement de référence pour observer les évolutions de chaque pôle au regard d'une évolution globale de l'ensemble des pôles du même rang dans le SCoT de référence et dans l'interscot.

Légende

-  SCoT
-  Pôle niv.1
-  Pôle niv.2
-  Pôle niv.3
-  Commune simple



agence d'urbanisme de rouen
 et des bouches de seine
 et eure